

Définitions du Règlement National des Compétitions

Systèmes Hautement Artificiels S.H.A. Art. 141.1	a) Passe à l'ouverture avec une force généralement admise pour ouvrir au palier de 1 même s'il peut montrer aussi une main plus faible. b) Une ouverture au palier de 1 pouvant être plus faible que Passe. c) Une ouverture au palier de 1 déniait 8 points d'honneur. d) Une ouverture au palier de 1 décrivant dans la même couleur soit 3 cartes et plus soit deux cartes et moins. e) Une ouverture au palier de 1 qui montre soit 3 cartes ou plus dans une couleur spécifiée soit 3 cartes ou plus dans au moins une autre couleur (spécifiée ou non) Exception : ouverture de 1 en mineure dans un système de T ou K fort à l'ouverture.
Conventions Inhabituelles C.I. Art.142.1	a) À l'ouverture : toute ouverture de 2T à 3P inclus qui peut être faite avec 9 points d'Honneur ou moins et qui ne spécifie pas une couleur d'au moins 4 cartes. Exceptions : 1- si l'enchère montre soit au moins 4 cartes spécifiées dans les mains faibles soit une main d'au moins 13H 2- Les 2T/2K multi 3- 3P à l'ouverture pour une mineure affranchie b) En intervention sur une ouverture naturelle de 1 à la couleur : toute enchère qui ne spécifie pas une couleur d'au moins 4 cartes. Exceptions : les enchères naturelles à SA / les cue-bid montrant une main forte / les cue-bid à saut pour demande d'arrêt. c) Dans tous les cas (sauf en « réveil ») : toute enchère faible au palier de 2 ou 3 montrant une main bicolore dont l'une des 2 couleurs peut n'avoir que 3 cartes ou moins.
Conventions Peu Fréquentes avec information préalable C.P.F. avec I.P. Art. 143.2.1	a- Toute ouverture au palier de 1 montrant une longueur dans une couleur autre que celle désignée par le carton d'enchère (ouverture en Texas ou sous Texas) b- Toute ouverture de 1SA pouvant comporter une chicane. c- Toute ouverture de 1C ou 1P ne montrant pas au moins 4 cartes dans la couleur. d- Toute ouverture pouvant montrer une main moyenne contenant 2 voire 3 couleurs longues sans couleur connue d'au moins 4 cartes au palier de 2 et au-dessus e- Ouverture de 2SA montrant un bicolore avec au moins une couleur connue dans une main faible. f- Toute intervention sur toute ouverture naturelle de 1 à la couleur dans une couleur autre que celle désignée par le carton d'enchère.
Conventions Peu Fréquentes avec Pré-Alerte C.P.F. avec P. A.Art. 143.2.2	a- Toute ouverture naturelle de 1SA pouvant montrer moins de 15 points d'Honneur. b- Toute ouverture d'une main faible ou moyenne spécifiant une longueur dans au moins une couleur et dont aucune des couleurs spécifiées n'est celle désignée par le carton d'enchère (ouverture en Texas ou sous Texas) au palier de 2 ou au-dessus. [Pour mémoire, le 2T/K Multi est une CI bénéficiant d'un régime dérogatoire.] c- Ouverture au palier de 2 montrant un bicolore sans couleur au moins 5è connue dans une main faible (mais avec au moins une couleur 4è connue). d- Ouverture à la couleur au palier de 3 et au-dessus spécifiant une couleur autre que celle du carton d'enchère (par exemple en Texas ou Namyats) e- Intervention à la couleur sur l'ouverture de 1SA ne spécifiant pas de couleur au moins 4ème (à l'exception des interventions montrant un unicolore majeur indéterminé) f- Le pair impair inversé (à l'entame, en fournissant (sauf à l'atout) ou défaussant) g- Contre les contrats à la couleur : Les entames de la seconde carte d'une séquence (la Dame dans RDx(x), le Valet dans DVx(x), le 10 dans V10x(x)) h- Entame du 10 et/ou du 9 « Kantar » i- Contre les contrats à Sans-Atout : entame en pair-impair j - Entame « Italienne » k- Entame « attitude » (une petite carte promet un honneur (ARD +/- V), une grosse le dénie)

Liste non exhaustive